

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 321

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 321 12 mai 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 25 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
Claude Droz
Jean-Claude Favez
M.-R. Ruel
Danielle Yersin

321

Sécurité d'abord

Kaiseraugst. L'occupation du terrain prévu pour la future centrale nucléaire a monopolisé l'attention de l'opinion, et la décision de l'assemblée bourgeoise de cette commune, tombée il y a une quinzaine, est restée dans l'ombre : les bourgeois de Kaiseraugst ont donc refusé à une faible majorité de signer un contrat avec la firme multinationale Unilever pour l'implantation d'une raffinerie d'huiles comestibles (Sais); le « sacrifice » : un investissement de 100 millions de francs, cent places de travail et des ressources fiscales pour la commune. Les défenseurs de l'environnement — les opposants à Unilever préféreraient un développement contrôlé, basé sur des industries légères — et la crainte des multinationales (une commune ne peut pas traiter d'égal à égal avec une industrie de cette dimension) ont vaincu.

Pas question ici de débrouiller les motivations cachées des bourgeois de Kaiseraugst, ni de porter sans autre aux nues une décision qui peut avoir son poids d'ambiguïtés ! Mais le veto à Unilever est un signal d'alarme bienvenu au chapitre de la protection de l'environnement et de l'emploi, un chapitre maltraité s'il en est.

Remontons d'abord aux jours heureux de la haute conjoncture ! Là, pas de problèmes. Tous les partis et groupements divers, en harmonie avec la grande majorité de la population, portent bien haut le drapeau de la défense de l'environnement. Et de fait, grâce à la croissance, la collectivité trouve même des ressources qui permettent de payer le prix des dégradations les plus sérieuses infligées à notre milieu (épuration, par exemple). Mais parallèlement ne se fait jour aucune tentative sérieuse de s'attaquer aux causes réelles de ces déprédations qui passent pour les retombées « normales » de la prospérité et d'un certain mode de production inévitable. Tout se passe comme si la société industrielle récupérait l'écologie en en faisant une branche économique de plus (le surprofit est investi pour éliminer une partie — tenue

pour nuisible — de la croissance; et le tour est joué, à l'infini).

Et des arguments péremptoires de fleurir dans les milieux patronaux en réponse aux sceptiques qui mettent en doute la trajectoire de la croissance; un thème : surtout ne pas freiner ou casser la machine, sinon on n'aura plus les moyens de réparer les dégâts qu'elle fait !

Aujourd'hui, chômage, stagnation économique, appels à une consommation accrue (considérée à l'égal d'un devoir civique) le décor a changé, et avec lui la batterie des arguments « réalistes » : c'est pas le moment de brasser les problèmes posés par l'environnement, serine-t-on (et les crédits pour l'épuration de se raréfier).

C'est le chantage à l'emploi. Tout est bon pour que se multiplie — ou paraissent se multiplier — les postes de travail : des centrales nucléaires aux autoroutes, plus l'œuvre est considérable et moins on veut entendre parler d'environnement. Tout se passe comme si la « crise » arrivait à point pour gommer les problèmes coûteux posés par les écologistes. Le président Ford peut se permettre de geler le plan anti-pollution prévu pour l'industrie automobile; ce même secteur est ranimé sans contrepartie à coups de milliards en France; les programmes des partis politiques suisses paraissent sous le signe de la sécurité, alors qu'il y a quatre ans l'environnement était au centre des préoccupations.

Et pourtant, le souci du plein emploi peut faire bon ménage avec la préservation de notre milieu. Une politique, même d'austérité, liant ces deux objectifs, est du domaine du possible, mais elle prend des allures funambulesques sous l'éclairage dramatique (la Suisse au bord de la ruine !) organisé par une minorité, décidée à revenir à ses profits d'antan, en sacrifiant au besoin l'environnement collectif. La droite a compris qu'elle pouvait tirer avantage de la « crise » (démantèlement de l'Etat social) dans un climat de peur et de chantage. Une seule réponse : recenser les priorités majoritaires (dont la défense de l'environnement) et proposer une alternative politique.